

Paris, le 2 février 2018 N°324

## STX / Fincantieri : Bruno Le Maire salue une étape majeure dans la constitution d'un géant naval européen

L'Agence des participations de l'Etat (APE) a signé aujourd'hui le contrat d'acquisition des actions de STX France (Share Purchase Agreement) avec STX Europe, l'actuel actionnaire majoritaire coréen de l'entreprise. Cet accord fait suite à l'exercice par **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, le 28 juillet dernier du droit de préemption de l'Etat sur les 66,66% actuellement détenus par STX Europe au capital des Chantiers de Saint-Nazaire.

Conformément à l'accord dévoilé par le président de la République et le président du Conseil italien le 27 septembre 2017 quant aux futures structures du capital et de la gouvernance des Chantiers, l'Etat a signé aujourd'hui un contrat de cession d'actions de STX France avec Fincantieri S.p.A et Naval Group, qui permettra d'atteindre la structure du capital convenue :

- 50% (+1% prêté par l'APE) pour Fincantieri
- 34,34% (dont 1% prêté à Fincantieri) pour l'APE
- 10% à 15,66% pour Naval Group (suivant le niveau des salariés et des entreprises locales)
- jusqu'à 2,4% pour les salariés
- jusqu'à 3,26% pour un groupement d'entreprises locales

L'acquisition définitive des titres par l'Etat et leur revente aux futurs nouveaux actionnaires (closing) restent soumises aux autorisations des autorités compétentes.

**Bruno Le Maire** a déclaré : « cet accord est une étape majeure dans la constitution d'un géant naval européen. C'est une bonne nouvelle pour la France comme pour l'Europe. »

<u>Contact presse</u>: Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir d'emails de notre part